

Décamp'®

RADICAL

ATTRACTIF
LIQUIDE POUR
PIÈGES À
GUÊPES
ET FRELONS

A diluer

16 semaines de tranquillité

**FORTE ATTRACTION
GRANDE EFFICACITÉ**



Guêpes Frelons



8061 - TM02A24

Décamp'®

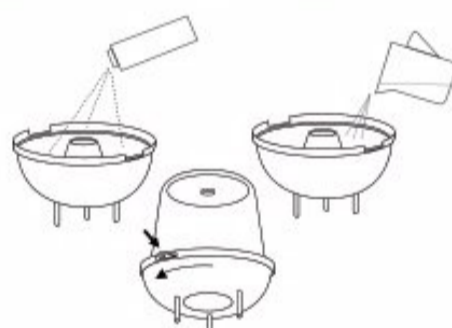
RADICAL

Attractif liquide pour pièges à guêpes et frelons DÉCAMP'® RADICAL

Dès le retour des beaux jours la vie s'oriente vers l'extérieur. En utilisant l'ATTRACTIF DÉCAMP'®, vous pourrez goûter chacun de ces moments plus tranquillement !

Mode d'emploi

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Ouvrir le couvercle du piège et verser 60 ml (3 bouchons doseurs) d'attractif Décamp'®.
- Ajouter 300 ml d'eau (remplir au ¾ le fond vert de votre piège Décamp'®).
- Bien verrouiller le couvercle.
- Placer le produit sur une table ou suspendu par une corde.
- Une fois que le piège est rempli de guêpes mortes, il peut être retiré ou remplacé si nécessaire.



Précautions

Le niveau d'eau dans le piège doit être vérifié régulièrement pour maintenir l'efficacité du produit. Le produit est efficace jusqu'à 14 jours. Le produit dilué doit être placé dans le piège Décamp'® ou dans un piège aux caractéristiques similaires (capacité minimale de 400 ml et une ouverture d'au moins 25 mm pour permettre à l'organisme cible de pénétrer dans le piège). Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie. Ne pas stocker à des températures supérieures à 30°C. Protéger du gel. Stocker à l'abri de la lumière. Durée de stockage : 2 ans.

Fiche de sécurité

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin. EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin. EN CAS D'INHALATION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin. Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. En cas d'urgence contacter le centre anti-poison.

Code UFI : MY9D-9SCP-Y501-YNU8

Biocide TP19 Répulsifs et appâts ; CB : Concentré pour préparation d'appât

Catégorie d'utilisateurs : non professionnels

Composition biocide : Fructose CAS 57-48-7 : 42% m/m. Vinaigre CAS 8028-52-2 : 28% m/m

Numéro de lot et date de péremption : voir marquage sur l'emballage

Numéro de référence de l'autorisation : EU-0026844-0000 ; FR-2022-0051

Détenteur de l'autorisation/Mise sur le marché : CREA - 215, Av. de la Roche Parnale
ZI Motte Longue - 74130 BONNEVILLE - Tél. : 04 50 25 79 80



215, Av. de la Roche Parnale
ZI Motte Longue
74130 BONNEVILLE
Tél. : 04 50 25 79 80



500 ml



3355660080617

TM02A24 - 922099